



Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon

Directeur de publication : Denis Carretier
Rédacteur en chef : Christel Chevrier

Comité de rédaction : Blandine Broquedis, Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Christophe Pueyo

Rédigé en collaboration avec : Chambres d'agriculture LR, ADVAH, la CAVALE, Escudier, Estéve, Ets Jullian, SAS Maurin, Lycée Charlemagne, Péris SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON-LR, Les vigneron du Narbonnais, Prometé.

Crédit photos : Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

Viticulture

Languedoc Roussillon

S tades phénologiques

Vignoble régional

Les stades majoritairement observés vont de « fermeture de la grappe » (stade L ou 33) à « fin véraison » (stade 37) dans les situations les plus précoces.

O ïdium

Vignoble régional

La maladie est fréquente sur l'ensemble de la région à des niveaux variables selon les secteurs et les cépages.

Aude

Les symptômes de cette maladie sont facilement observables sur feuilles et grappes sur l'ensemble du département. Les taux d'infestations sont variables (de 2 à 100 %) avec une intensité comprise entre 1 et plus rarement plus de 50 %.

Gard

La maladie est présente au vignoble mais globalement maîtrisée. Sur les cépages sensibles comme le Chardonnay et le Carignan, les symptômes sont présents régulièrement et vont de quelques baies touchées jusqu'à éclatement des baies dans quelques cas les plus graves. Sur cépages moins sensibles comme le Grenache, les symptômes sont également visibles dans de nombreuses situations.

Hérault

La maladie est observée dans tout le vignoble. Elle progresse dans quelques parcelles où la maladie est déjà présente. Des éclatements de baies sont constatés dans les parcelles les plus touchées. La situation ne devrait pas évoluer du fait de la véraison en cours.

Pyénées-Orientales

Nous sommes début à fin véraison. Quelques parcelles de Chardonnay, Carignan... présentent encore des symptômes virulents sur grappes. L'oïdium est encore très présent dans certaines parcelles. Les symptômes sur grappes sont observés avec des niveaux de pressions variables et suivant les résultats des programmes de lutte réalisés.

Cicadelles vectrices de la flavescence dorée et flavescence dorée

Vignoble régional

Les adultes de *Scaphoideus titanus* sont observées au vignoble. Des larves âgées sont également visibles.

Les symptômes de flavescence dorée sont observés au vignoble.

La date du 3^{ème} traitement contre la cicadelle vectrice de la maladie est fixée dans la période du **23 juillet 2014 au 5 août 2014** sur la région

Languedoc-Roussillon.

Ce traitement est obligatoire sur toutes les communes visées par les arrêtés préfectoraux consultables en mairie.

Gard

Des symptômes de flavescence dorée sont confirmés sur 13 parcelles à Montfaucon et Roquemaure. Un nouveau foyer a été découvert sur la commune de Comps (3 parcelles).

Tordeuses de la grappe

Aude

Le vol d'eudémis se poursuit sur les secteurs précoces (Littoral, Narbonnais, Corbières, Minervois).

Sur ces zones des pontes d'eudémis (de ponte fraîche et au stade tête noire) sont observables avec toutefois de faible niveau à ce jour.

Le vol n'a pas débuté sur les secteurs les plus tardifs (Limouxin, Malepère, Cabardès).

Gard

Les captures d'eulia, d'eudémis et de cryptoblabès sont observées en secteurs précoces, elles sont faibles pour le moment.

Les 1^{ères} pontes d'eudémis sont observées depuis le milieu de semaine dernière en secteurs précoces et depuis hier sur les zones habituellement très sensibles. Elles sont pour le moment peu nombreuses.

Hérault

Le vol d'eudémis se poursuit en zones précoces, démarre en zones moyennes. Les captures de papillons sont pour l'instant faibles.

Des pontes d'eudémis à tous les stades d'évolution sont visibles avec parfois des effectifs importants (jusqu'à 296 pontes viables pour 100 grappes). Le stade tête noire est visible en zones précoces et moyennes.

Pyrénées-Orientales

Le vol de 3^{ème} génération est en cours dans les secteurs précoces. Les 1^{ères} pontes ont été observées dans les secteurs de la Plaine, du Cru Banyuls, des Aspres 1^{ers} coteaux et de la Moyenne Vallée de l'Agly. Pour les secteurs un peu plus tardifs les dépôts de pontes n'ont pas encore été observés.

Mildiou

Aude

Suite aux pluies contaminatrices et à la forte humectation des semaines dernières, la fréquence de symptômes sur feuilles augmente nettement. Les repiquages sur jeunes feuilles et l'installation de mildiou mosaïque sur feuilles âgées sont facilement observables et tendent à progresser. Les niveaux d'infestation sont variables mais restent globalement faibles.

Gard

La fréquence des taches a augmenté sur les plantiers mais aussi sur les parcelles très vigoureuses à forte croissance végétative. Ces sorties sont observées sur les jeunes feuilles et les entre-cœurs. Elles sont localement importantes dans des zones humides et vigoureuses (1 à 10 taches par cep sur les jeunes feuilles voire plus).

Le mildiou mosaïque est désormais bien visible.

Suite aux différents orages survenus à partir du 23 juillet, l'apparition de nouveaux symptômes va se poursuivre sur les parcelles pas ou mal protégée (jeunes feuilles et entre cœurs notamment). Les sorties de nouveaux symptômes sont attendues début août.

Hérault

Dans l'unité agroclimatique de la Vallée de l'Orb-Lodévois, la maladie est fréquente avec de nouveaux symptômes sur feuilles et sur grappes (rot brun).

Dans les autres unités agroclimatiques, quelques nouvelles taches sont toujours observées principalement sur jeunes feuilles.

La forme mildiou mosaïque est présente.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 27 juillet, les conditions météorologiques enregistrées entre le 21 et le 27 juillet engendrent de nouvelles contaminations. Les sorties de symptômes correspondant pourraient être observées à partir du 3 août.

Pyrénées-Orientales

Le mildiou est de plus en plus présent dans le vignoble départemental. De nouvelles taches sur jeunes feuilles ainsi que du mildiou mosaïque sont facilement visibles, surtout sur les bouts de rameaux.

Des symptômes de rot brun sont visibles sur grappes avec des niveaux de pressions variables selon les parcelles et les secteurs. Il est impératif d'observer la situation particulière de chacune de vos parcelles. Les orages réguliers de ces derniers jours sont sources de nouvelles contaminations.

B lack-rot

Gard

De nouveaux symptômes sur feuilles et /ou grappes sont observés dans les secteurs habituellement sensibles (Vallées de la Cèze, du Vidourle, du Gardon). Cela concerne essentiellement des parcelles de Grenache, Syrah, Caladoc tardives non protégées au moment des pluies de début juillet. Ponctuellement, les pertes de récolte sont importantes sur les zones habituellement sensibles. Sur les secteurs touchés par les orages du 20 juillet, surveiller l'apparition de nouveaux symptômes dans les jours à venir et possibles jusqu'à fin véraison.

Ne pas confondre les symptômes de black-rot et d'échaudage. Dans le cas du black-rot les symptômes sur baies présentent des pycnides (points noirs visibles à l'œil nu).

**Black-rot sur grappes :
décoloration café au lait
avec pycnides noirs**



Pourriture

Aude

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sont observés sur tous les secteurs sur cépages sensibles à des niveaux encore relativement faibles mais en nette progression. La majorité des contaminations sont dû à des dégâts d'eudémis ou de grêle. Des symptômes sont toutefois observables en l'absence de perforations ou d'altérations visibles de la pellicule des baies.

Gard

Les symptômes de *Botrytis cinerea* sont toujours fréquents sur des parcelles à grappes compactes ou présentant des dégâts de grêle. Ces foyers qui avaient séché avec les conditions chaudes et sèches se sont réactivés avec les pluies de ces derniers jours. Cela concerne essentiellement des parcelles de Chardonnay, Sauvignon blanc et Grenache.

Hérault

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sur grappes sont toujours observés dans quelques parcelles de chaque unité agroclimatique.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes de ***Botrytis cinerea*** sont visibles sur baies. Ces symptômes sont souvent occasionnés à la suite de perforations d'eudémis (2^{ème} génération), des éclatements de baies liés à des grossissements importants ou à des attaques d'oïdium accompagnés d'humidité sur la végétation et les grappes.

Des symptômes de **pourriture acide** ont été observés. Ces faibles symptômes sont liés à des éclatements de baies dues à des grossissements importants ou à des attaques d'oïdium. Les 1^{ers} symptômes **d'*Aspergillus sp* (Ochratoxine A ou OTA)** sont visibles sur grains perforés ou éclatés dans quelques parcelles.

Maladies du bois

Vignoble régional

Des symptômes de black-dead-arm et d'esca sont bien visibles. Leur fréquence augmente depuis quelques jours

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Cicadelles des grillure

Vignoble régional

Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint dans les parcelles observées.

Des grillures sont localement présentes.

Acarie

Vignoble régional

La présence ponctuelle de dégâts d' *Eotetranychus carpini* (araignées jaunes) est observée.

Hérault

Les comptages au vignoble montrent toujours la présence d'acariens utiles (typhlodromes) et d'acariens nuisibles (*E. carpini*).

Dans certaines parcelles, des symptômes sont visibles. Le seuil de nuisibilité est parfois atteint.

Accident climatique

Gard

Suite aux importants orages de grêle, localement accompagnés de vents très violents du 20 juillet dernier, une carte des communes touchées est en cours d'établissement.

Les dégâts sur la perte de récolte estimée est fréquemment de l'ordre de 30 à 50 %. Mais il n'est pas rare sur de nombreuses communes de trouver des quartiers où les pertes seront de l'ordre de 80 à 100 %.

On peut citer notamment les communes suivantes comme étant plus ou moins touchées (recensement non exhaustif) :

- St Cézaire de Gauzignan, St Maurice de Cazevieille, St-Hippolyte-de-Caton, St-Jean-de-Ceyrargues, Foissac, Aigaliers, Rousson, Quissac, Liouc, Durfort, Pompignan, Logrian, Conqueyrac, St-Laurent-la-Vernède, Belvezet, la Bruguière...

- Vallée du Rhône : St Marcel de Careiret, St André d'Olérargues, Goudargues, St André de Roquertuis, Sabran, Bagnols sur Cèze, Vénéjean, St-Nazaire, St Etienne des Sorts, St Gervais, St Michel d'Euzet, St Laurent de Carnols, La Roque sur Cèze, St Gély-Cornillon, Carsan, St Alexandre, St Paulet de Caisson, St Julien de Peyrolas, Pont St Esprit, Aiguèze...

L'évolution de l'état sanitaire n'est aujourd'hui pas prévisible et sera dépendante des conditions climatiques à venir.

Hérault

Le 25 juillet, un orage de grêle occasionne des dégâts sur les communes de Florensac, Laurens et Pinet.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
 2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
 3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
 5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**
- [Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LR dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.